

Résumé de la motion

Par motion déposée le 13 mars 2007 et développée le 4 mai 2007 (BGC p. 607), les députés Jean-Pierre Siggen et Jean-Claude Schuwey demandent au Conseil d'Etat de modifier la loi sur la promotion économique afin de mettre en place une politique foncière active en faveur de l'implantation d'entreprises.

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est conscient de la problématique liée à la mise à disposition de terrains industriels attractifs pour l'implantation de nouvelles sociétés ou le développement de sociétés déjà implantées dans le canton. Afin d'analyser cette problématique et de rechercher les meilleures solutions, il a créé un groupe de travail « Politique foncière active », qui réunit les responsables de l'ensemble des services concernés. Le rapport final de ce groupe de travail encourage le Conseil d'Etat à mener une politique foncière active, afin d'assurer un aménagement du territoire cohérent et une offre de terrains industriels suffisante.

La loi sur la promotion économique devant être révisée dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale, le Conseil d'Etat a saisi cette occasion pour proposer qu'un nouveau chapitre intitulé « Terrains et bâtiments destinés aux activités économiques » soit ajouté dans cette loi, de manière à permettre à l'Etat de soutenir financièrement, notamment sous la forme des prêts, l'acquisition et la mise en valeur de terrains, ainsi que l'acquisition et la construction de bâtiments par des collectivités publiques. Le canton pourrait ainsi notamment soutenir, sous la même forme, les communes souhaitant acquérir et équiper des zones industrielles stratégiques. Des conditions précises et exclusives seraient alors fixées, déterminant les critères à remplir par les sociétés souhaitant s'implanter dans ces zones (par ex. société à haute valeur ajoutée, active dans l'un des domaines que le canton souhaite développer). Le projet de loi prévoit également la possibilité pour l'Etat d'acquérir, à titre exceptionnel, des terrains et des bâtiments considérés comme stratégiques pour le développement économique du canton.

Le projet de révision de la loi sur la promotion économique, qui est actuellement en cours de consultation, répond ainsi à la demande des députés Siggen et Schuwey.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose de prendre en considération cette motion.

Fribourg, le 25 septembre 2007